

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Le député sait, j'en suis certain, que la parole lui a été accordée, non pas pour un rappel au Règlement mais pour qu'il puisse exposer son affaire.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, mon observation répondra sans doute, entre autres, au rappel au Règlement de l'honorable député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson); je voudrais signaler que l'avis de motion portant dépôt de documents mentionne M. Lloyd Barber, président de la Commission des réclamations des Indiens, qui a été nommé à ce poste par le décret du conseil CP 1969-2405 et qui rend compte directement au premier ministre. Cette question ne relève pas du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais du cabinet du premier ministre qui, par ses déclarations répétées, a fait connaître l'intérêt qu'il porte aux autochtones du Canada. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) sera à la Chambre car il accorde une grande attention à cette question. J'estime donc que le rappel au Règlement de l'honorable député n'est pas bien fondé.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. La présidence est un peu embarrassée, parce que la question de Règlement ne se pose même pas. J'aurais cru que le député de Skeena (M. Howard) prenait la parole pour expliquer pourquoi il n'était pas intervenu au début du débat. Dans ces circonstances, je voudrais que ce débat se déroule de manière appropriée. Le député de Skeena voudrait-il indiquer s'il se propose de parler sur un autre rappel au Règlement ou sur la motion?

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je sais que Votre Honneur doit s'assurer que les débats à la Chambre se déroulent de façon ordonnée, selon le Règlement. J'espère que tel sera le cas. J'ai invoqué le Règlement parce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et son secrétaire parlementaire n'étaient pas à la Chambre lorsque la question a été mise en délibération cet après-midi. Si vous insistez pour que nous passions au débat, alors en l'absence de ces honorables représentants qui semblent ne prendre aucun intérêt au sujet, je n'ai pas d'autre choix que de faire quelques remarques.

M. Boulanger: Retirez la motion.

M. Woolliams: Ne soyez pas ridicule.

M. John Roberts (York-Simcoe): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, sauf erreur, et j'étais près de vous, vous aviez donné la parole au député de High Park (M. Deakon) quand le député qui vient tout juste de parler a invoqué le Règlement. Je ne vois vraiment pas comment, après avoir donné la parole au député de High Park, vous pouvez maintenant la donner à un autre député. Pour ma part, je serais heureux d'entendre ce que le député de High Park a à dire sur la question qui nous occupe.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Il est très facile de répondre au député de York-Simcoe. Les députés savent

[M. Gibson.]

très bien que si le député de Skeena parle le premier, le député de High Park suivra, ou ce sera l'inverse. Donc, ce n'est pas sérieux. Toutefois, puisque le député de High Park se dit prêt à céder la parole au député de Skeena, ce dernier a la parole.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée d'accepter une invitation aussi gracieuse de la part des députés d'en face qui ne veulent pas que cette question soit mise aux voix, car ils se proposent de l'étouffer, de toute façon.

Des voix: Oh, oh!

M. Howard (Skeena): A deux reprises, d'abord le 11 mars 1970, puis.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Le député parle-t-il de la motion maintenant?

M. Boulanger: Le député veut étouffer sa propre motion.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être tort, mais j'ai cru que vous m'aviez donné la parole à cette fin.

M. Deakon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai souvent entendu parler le député de Skeena et j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour lui. Avant qu'il passe des remarques au sujet des autres députés, j'aimerais qu'il écoute ce qu'ils ont à dire. Il n'a pas entendu mon discours. Je lui demanderais d'écouter les propos que je pourrais tenir avant de faire de tels commentaires.

M. Howard (Skeena): Je ne croyais pas faire des observations sur le discours que le député de High Park a l'intention de prononcer. Je parlais de l'attitude du parti libéral en général, qui refuse à certaines personnes l'accès aux documents en question. Les députés de ce parti ont enterré, je crois, huit autres demandes de documents étudiées le jeudi, et ont ainsi empêché le vote sur ces questions. C'est en pensant à cela que je faisais mes observations. Si le député de High Park estime faire partie de ce groupe qui s'appelle le parti libéral et qui refuse à certaines personnes certaines libertés et certains droits, qu'il en prenne sa part.

Cette heure a été réservée au débat des demandes de documents, en vertu de notre Règlement, afin que les demandes refusées le mercredi, qui ne peuvent pas être débattues ce jour-là, puissent être reportées ailleurs au *Feuilleton*, sous la rubrique «avis de motions (documents)», et faire l'objet d'un débat et d'un vote. Lorsque le Règlement fut modifié, les députés nourrissaient un autre espoir. Ils espéraient que cette heure permettrait un échange de vues sur ces documents. Nous pourrions apprendre à cette occasion pourquoi il n'est pas possible de les produire, et il pourrait y avoir un vote. A de nombreuses reprises, le gouvernement a eu recours à ce mécanisme prévu par le Règlement pour nous refuser la possibilité de discuter ces questions et pour empêcher la tenue d'un vote.